

LA COMMUNICATION INTITULÉE «LETTRES DE CANADIENS  
CONCERNÉS»

Question n° 3451—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il au courant de l'existence d'une communication intitulée «Lettre de Canadiens concernés» et signée par des membres à la retraite de la GRC, MM. W. F. Johnstone, J. W. Duggan, W. L. Maguire, F. Bodnaruk, P. Starek, J. E. G. Bouchard et D. B. Ingam, et par un juge retraité de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, M. A. L. Bewley?

2. Le gouvernement est-il prêt à répondre aux nombreuses allégations contenues dans cette lettre et, a) le cas échéant, quand, b) sinon, pourquoi?

3. Ne lit-on pas dans la lettre que a) «Durant la crise d'octobre, peut-être avant ou après, à combien de politiciens visés par le FLQ a-t-on sauvé la vie? Le service de sécurité de la GRC le sait. Ottawa le sait.», b) «Les Canadiens ne permettront pas qu'on remplace une tradition bien aimée par un service civil dont on ne connaît pas la nature, l'expérience ou l'affiliation politique.» et, le cas échéant, quelle a été la politique ou la réaction du gouvernement à cette affirmation?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Oui.

2. Non, le gouvernement n'est pas prêt à répondre aux allégations contenues dans la lettre. Cependant, le solliciteur général a donné une réponse en décembre 1981 dans laquelle il signifiait son désir de ne pas commenter sur les points présentés. Les questions posées avaient trait, soit directement soit indirectement, à des questions qu'étudient actuellement les tribunaux de la province de Québec. A la lumière de ces faits, le gouvernement estime qu'il ne serait pas approprié de commenter sur ces questions.

3. Ces déclarations étaient, en effet, contenues dans la lettre. a) Le gouvernement n'est pas en mesure de déterminer ici ce qui se serait passé si le cours de l'histoire avait été différent. b) Il semblerait que cette déclaration portait sur le remplacement du service de sécurité de la GRC par un service civil de sécurité. Le gouvernement a de fait pris cette décision. On a maintenant décidé d'effectuer ce changement à la lumière des recommandations faites par deux importantes commissions royales d'enquête qui se sont penchées sur la question à plus de dix ans d'intervalle. Je peux toutefois vous assurer que le gouvernement, en suivant ce conseil, n'avait nullement l'intention de mettre fin à une tradition bien aimée, et qu'il ne l'a pas fait. La GRC assure encore ses services dans tout le Canada et elle continuera de le faire même après la mise en place d'un service de sécurité distinct. Je peux également vous assurer que le gouvernement a l'intention de déposer devant cette Chambre au moment opportun le texte de loi qui régira le nouveau service de sécurité.

LES VINS CANADIENS

Question n° 3452—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 3191 où l'on dit notamment qu'il existe des «exigences de qualité...» pour les vins canadiens servis par le ministère des Affaires extérieures, quels employés du ministère ont décidé que les vins canadiens n'étaient pas d'assez bonne qualité pour certaines occasions?

2. Le gouvernement sait-il qu'à l'occasion de récentes dégustations «aveugles», des experts ont, dans la plupart des cas, trouvé des vins canadiens meilleurs que des produits étrangers semblables?

3. Le gouvernement insistera-t-il pour que l'on ne serve que des vins et d'autres boissons canadiens dans toutes les missions canadiennes à l'étranger, ainsi qu'à l'occasion de toutes les activités organisées au Canada par le ministère des Affaires extérieures?

Questions au Feuilleton

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. En décembre 1981, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a offert en sa qualité de président honoraire du Conseil de l'Atlantique Nord un dîner officiel auquel assistaient les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Otan. A cette occasion, du vin canadien a été servi aux convives. Le ministère des Affaires extérieures sert régulièrement des vins canadiens aux déjeuners, dîners et réceptions offerts en l'honneur de personnalités étrangères. Un comité des vins composé de fonctionnaires supérieurs du ministère et d'autres organismes revoit périodiquement cette question.

2. Le gouvernement est au courant et fait en sorte d'utiliser des produits canadiens aussi fréquemment que possible.

3. Un communiqué de presse conjoint a été publié récemment par le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet. Il découlera de cette collaboration entre le ministère des Affaires extérieures, le cabinet de M. Whelan et le Canadian Wine Institute que des vins canadiens de qualité seront servis dans les missions diplomatiques du Canada lors des réceptions officielles.

LES RENTES SUR L'ÉTAT

Question n° 3484—**M. Blenkarn:**

1. Le gouvernement détient-il présentement l'argent de personnes qui ont acheté des rentes annuelles du gouvernement et, le cas échéant, quel montant?

2. Le gouvernement verse-t-il a) un intérêt de 19.5 p. 100 sur les Obligations d'épargne du Canada, b) le même taux d'intérêt aux rentiers qu'aux titulaires d'obligations et sinon, quel profit fait-il?

3. Combien de personnes touchent présentement des rentes annuelles du gouvernement?

4. Combien de personnes la Direction des rentes emploie-t-elle?

5. Combien de personnes qui ne touchent pas présentement de rentes annuelles y auront droit un jour?

6. Le gouvernement permettra-t-il aux titulaires de rentes de les encaisser et de reprendre l'argent qu'ils lui ont confié afin de pouvoir effectuer d'autres placements au lieu d'être prisonniers du système actuel de rentes annuelles?

7. a) Quelle est la liste de paye totale du ministère chargé du programme des rentes annuelles, b) à combien s'élèvent le loyer et les autres frais généraux associés aux employés du programme?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères de l'Emploi et l'Immigration et des Finances m'informent comme suit:

1. Au 31 mars 1981, le Compte des rentes sur l'État au Fonds du revenu consolidé accusait une dette envers les détenteurs de contrats et de certificats de rente évaluée à \$1,193,210,216.

2. a) Oui.

b) Voir la réponse qui a été donnée le 18 juin 1980 à la question 730, partie 3.

3. Au 31 mars 1981, la rente d'environ 118,500 personnes était dévolue.

4. L'effectif de la Direction générale des rentes compte actuellement 101 employés. Il y a en outre 9 autres employés de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui travaillent pour la direction générale.